



Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Département de Seine-et-Marne

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 26 janvier 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 30

Excusés : 6

Non excusés : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT SIX JANVIER, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 20 janvier 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme PHONGPRIXA - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - M. FRISSON - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - M. NOVAIS - M. DUMONT - Mme TCHOULA NJIA - M. RIBOLLA - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : M. TASD'HOMME - Mme FERNANDES - Mme HEUCLIN - M. FOUBERT - M. LARGIER . Mme TOUPANCE.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : M. BOURDELET - M. JACQUOT - M. LEBOUCHER.

<u>POUVOIRS :</u>			
M. TASD'HOMME	à	M. BORD	
Mme FERNANDES	à	Mme PIOT	
Mme HEUCLIN	à	M. NOVAIS	
M. FOUBERT	à	Mme PHONGPRIXA	
M. LARGIER	à	M. DUMONT	

SECRETAIRE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

N°2026_01_26-10

Ref : Direction des finances et de la commande publique

Objet: Candidature au fonds d'aménagement communal du Conseil départemental de Seine-et-Marne

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2334-35,

VU le règlement du Fonds d'Aménagement Communal approuvé par le Conseil départemental de Seine-et-Marne,

CONSIDERANT qu'en séance du 14 juin 2019, l'Assemblée départementale a adopté le règlement du Fonds d'Aménagement Communal (FAC), dispositif destiné à soutenir les communes de plus de 2 000 habitants dans la réalisation de projets d'investissement structurants,

CONSIDERANT que le FAC est établie pour une durée de 3 ans, et comprend le contrat, auquel est annexé un programme d'actions prévisionnel, et les conventions de réalisation propres à chaque opération,

CONSIDERANT que pour les communes de plus de 10 000 habitants, la subvention départementale attribuable dans le cadre du Fonds d'aménagement communal est calculée sur la base d'une enveloppe forfaitaire maximale de 1 000 000,00 €,

CONSIDERANT que la commune de Pontault-Combault, comptant 39 332 habitants au 1^{er} janvier 2026, remplit les conditions d'éligibilité au FAC,

CONSIDERANT qu'elle peut prétendre, au titre du Fonds d'Aménagement Communal, à une subvention d'un montant de 1 000 000,00 €,

CONSIDERANT que la commune de Pontault-Combault souhaite mettre en œuvre son projet de développement communal, solliciter l'aide du Département au travers de sa politique contractuelle, et se porter candidate au FAC,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 14 janvier 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

APPROUVE la candidature de la commune de Pontault-Combault au Fonds d'aménagement communal (FAC) du Département de Seine-et-Marne,

SOLLICITE au titre de ce dispositif une subvention d'un montant maximal de 1 000 000 €, conformément au règlement départemental,

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260129-2026_01_26-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2026

Publication : 29/01/2026

Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie le 29 janvier 2026

Gilles BORD

Le Maire de Pontault-Combault

